



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2023-287

PUBLIÉ LE 23 MAI 2023

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris /

75-2023-05-16-00009 - Arrêté de délégation de signature du directeur du Pôle d Intérêt Commun Sécurité Maintenance Services (SMS), Service Central des Blanchisseries (SCB), Service Central des Ambulances (SCA) (2 pages)

Page 3

75-2023-05-23-00004 - Arrêté de délégation de signature du directeur du Pôle d Intérêt Commun Sécurité Maintenance Services (SMS), Service Central des Blanchisseries (SCB), Service Central des Ambulances (SCA) (2 pages)

Page 6

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-05-16-00009

Arrêté de délégation de signature du directeur
du Pôle d Intérêt Commun Sécurité
Maintenance Services (SMS), Service Central des
Blanchisseries (SCB), Service Central des
Ambulances (SCA)

Arrêté de délégation de signature

Le directeur du Pôle d'Intérêt Commun Sécurité Maintenance Services (SMS), Service Central des Blanchisseries (SCB), Service Central des Ambulances (SCA)

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6143-38, R.6147-5, R.6145-5 à 9, D.6143-33 à 35,

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 portants droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 75-20022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Michel FEUGAS**, directeur d'hôpital hors classe, adjoint au directeur chargé des ressources humaines du PIC SCA SCB SMS.
- **Monsieur Cédric MARTIN**, ingénieur en chef de classe normale, directeur de la fonction linge SCB

En vue de signer, au nom du Directeur du PIC SCA SCB SMS et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Michel FEUGAS**, et de **Monsieur Cédric MARTIN**, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-Luc PAUME**, ingénieur hospitalier, directeur de la maintenance du PIC SCA SCB SMS.
- **Monsieur Pascal JAGNIAK**, attaché d'administration hospitalière, responsable du contrôle de gestion - responsable des services économiques du PIC SCA SCB SMS

En vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés, à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché, et de toute mise en demeure et résiliation.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n°22 150 002 du 11 juillet 2022 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 16 mai 2022

Le directeur du Pôle d'Intérêt Commun
Sécurité Maintenance Services (SMS)
Service Central des Blanchisseries (SCB)
Service Central des Ambulances (SCA)
SIGNE
Jean-Charles GRUPELI

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2023-05-23-00004

Arrêté de délégation de signature du directeur
du Pôle d Intérêt Commun Sécurité
Maintenance Services (SMS), Service Central des
Blanchisseries (SCB), Service Central des
Ambulances (SCA)

Arrêté de délégation de signature

Le directeur du Pôle d'Intérêt Commun Sécurité Maintenance Services (SMS), Service Central des Blanchisseries (SCB), Service Central des Ambulances (SCA)

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.6143-4, L.6143-7, L.6145-8, L.6145-9, R.6143-38, R.6147-5, R.6145-5 à 9, D.6143-33 à 35,

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 portants droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu le décret du 4 juillet 2022 portant nomination du directeur général de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté directorial n° 75-20022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRETE

ARTICLE 1 : Délégation de signature est donnée à :

- **Monsieur Michel FEUGAS**, directeur d'hôpital hors classe, adjoint au directeur chargé des ressources humaines du PIC SCA SCB SMS.
- **Monsieur Cédric MARTIN**, ingénieur en chef de classe normale, directeur de la fonction linge SCB

En vue de signer, au nom du Directeur du PIC SCA SCB SMS et en son absence, les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés.

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Michel FEUGAS**, et de **Monsieur Cédric MARTIN**, délégation est donnée à :

- **Monsieur Jean-Luc PAUME**, ingénieur hospitalier, directeur de la maintenance du PIC SCA SCB SMS.
- **Monsieur Pascal JAGNIAK**, attaché d'administration hospitalière, responsable du contrôle de gestion - responsable des services économiques du PIC SCA SCB SMS

En vue de signer les pièces nécessaires à la préparation, la passation et à l'exécution des marchés passés, à l'exclusion du choix de l'attributaire, de la signature du marché, et de toute mise en demeure et résiliation.

ARTICLE 3 : Copie du présent arrêté est transmise au service facturier et à la délégation à la coordination des politiques d'achat

ARTICLE 4 : L'arrêté de délégation de signature n°22 150 002 du 11 juillet 2022 est abrogé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile de France, de la préfecture de Paris et de la préfecture de police.

Fait à Paris, le 16 mai 2022

Le directeur du Pôle d'Intérêt Commun
Sécurité Maintenance Services (SMS)
Service Central des Blanchisseries (SCB)
Service Central des Ambulances (SCA)
SIGNE
Jean-Charles GRUPELI